

Commerce International, Crise Financière Internationale et Gouvernance Mondiale: Tentatives d'Appréhension des Connexions Potentielles

Sami Mensi¹ et Fatma Kchir Jedidi²

Résumé:

L'objet du présent papier est triple. Dans un premier temps, nous contribuons à l'explication de la genèse de la crise financière internationale. Il s'agit d'analyser les causes apparentes et les origines de la crise actuelle. Nous tenterons, ensuite de comprendre les connexions potentielles entre le commerce international et la crise financière. Le commerce international est à la fois un moteur important de richesse dans plusieurs pays et un élément essentiel de la politique internationale. Si le volume des échanges croît, le besoin en liquidité sur le marché financier s'amplifie. La coexistence d'un bon système commercial et d'un système financier développé, en est la condition magique permettant au système économique de fonctionner correctement. Les connexions ci-dessus ne s'avèrent pas établies actuellement du fait des problèmes économiques récents, résultat d'un dysfonctionnement du secteur financier, marqué par une vague crise aussi connue sous le nom de crise des « subprimes ». Notre article se propose d'étudier l'impact de la crise actuelle sur le commerce international en particulier. Nous démontrons ensuite que la mondialisation doit être accompagnée par l'objectif de la stabilité financière qui ne peut être réalisé que grâce à l'intervention publique « hors marché ». A l'échelle internationale, il s'agit de la coordination des politiques publiques, objectif difficile à réaliser à cause des comportements opportunistes « free rider ». D'où la nécessité de la « Gouvernance Mondiale ». Le papier se propose, donc, quelques recommandations face à une mondialisation qui s'est voulue « crisogène », et ce, par rapport aux atouts de la « Gouvernance Mondiale ».

Mots-clés : Crise financière actuelle, institutions multinationales, commerce international, gouvernance mondiale, bien public international.

¹ Ecole Supérieure de Commerce de Tunis, Laboratoire Prospectives et Stratégies de Développement (PS2D), FSEG Tunis. E-mail: sami.mensi@fsegt.rnu.tn

² Ecole Supérieure de Commerce de Tunis, Laboratoire d'Intégration Economique Internationale (LIEI), FSEG Tunis. E-mail: fatmakchir@yahoo.com

INTRODUCTION

Depuis des décennies, des crises financières à répétition secouaient l'économie mondiale. Elles étaient fréquentes et profondes pour les économies récemment intégrées aux mouvements financiers internationaux. Une revue de l'histoire des crises le long du siècle passé (1907-2008), laisse entrevoir une certaine accélération de la fréquence de réalisation des crises à travers le monde. Une première sous période de crises allant de février 1907 jusqu'à novembre 1973, les crises se produisaient tous les 22 ans. Il s'agit essentiellement de la panique des banques en 1907, du krach boursier de Wall Street de 1929 et du krach pétrolier de 1973. La deuxième sous période est celle de l'après globalisation. Pour cette période qui va de novembre 1973 au septembre 2008, les statistiques montrent que les crises se produisent tous les cinq ans, ce qui a donné l'idée selon laquelle la multiplicité des crises est associée à la progression de la globalisation, aspect de nature à se poser la question du caractère « *crisogène* » de la globalisation. La dernière décennie laissera dans les ouvrages de l'histoire économique la trace d'importantes et fréquentes crises dans le système financier international. Durant cette période, les économies ont été confrontées à des crises financières résultant par exemple des attaques spéculatives brutales sur certaines monnaies lors de la crise du SME en 1992, des fluctuations considérables des cours sur les marchés dérivés (matières premières), l'effondrement des prix de certains marchés émergents qui a conduit à la crise mexicaine en 1994 et surtout la panique de système bancaire pendant la crise asiatique en juillet 1997 qui a donné un coup fatal à l'ensemble de l'économie mondiale. De nouveau, en 2007, les Etats-Unis commencent à se diriger vers une récession longue et durable et par conséquent à une tourmente crise financière semblable à celle de 1929. La crise financière mondiale est d'une grande ampleur. Elle a touché plusieurs secteurs et plusieurs régions et économies par sa profondeur, le degré de sa complexité, le nombre et l'interactivité des instruments en jeu ainsi que par sa durée. Elle est appelée crise des « *subprimes* »³ et Certains la qualifient par une crise d'endettement, de liquidité ou de confiance. Elle est donc une crise épistémologique.

Dans ce présent papier, nous commençons dans une première section par une analyse détaillée de l'origine de cette crise. La deuxième section traite de l'impact de cette crise sur le commerce international et en particulier sur le commerce extérieur tunisien. La troisième section met l'accent sur l'importance de la « gouvernance » dans les préventions contre les

³ Les « *Subprimes* » : sont des crédits à risque comprenant les prêts hypothécaires, les cartes de crédits, les locations de voiture, accordés aux Etats-Unis à une clientèle peu solvable.

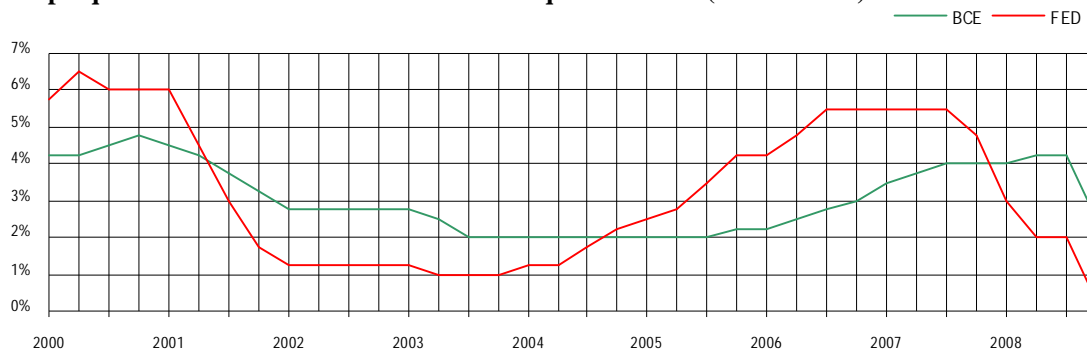
risques de crises financières à l'égard des institutions multilatérales et la dernière section conclue.

SECTION I : ORIGINES ET CAUSES DE LA CRISE DES SUBPRIMES

I.1. La crise des subprimes

Le monde connaît une crise financière sans précédent. Cette crise est liée aux Subprimes qui sont des crédits immobiliers américains à risque élevé. Suite aux attentats du 11 septembre 2001, le gouvernement Américain a stimulé la baisse des taux pour relancer l'économie. Les banques américaines ont octroyé des prêts, sans se soucier des garanties, à des ménages pauvres pour qu'ils accèdent à la propriété de leur logement ou développent leur consommation de manière générale : c'était le marché à haut risque, dit « des Subprimes ». Prêteurs comme emprunteurs pariaient sur la hausse des prix de l'immobilier qui semblait n'avoir pas de fin. Ainsi, les hypothèques prises par les banques leur garantissaient de pouvoir récupérer leur mise avec avantage et les ménages escomptaient un accroissement de leur richesse. Pari absurde car dans les années qui suivent, les banquiers ont pratiqué des taux plus élevés pour l'emprunteur ce qui a placé certaines familles dans l'incapacité de rembourser leurs dettes. (cf., graphique n°.1).

Graphique 1 : Taux d'intérêt directeur des banques centrales (BCE et FED) en %



Comme l'offre était supérieure à la demande, les prix baissaient (voir chutaient). Les banques, ayant donc ces biens en vente, n'arrivaient pas à retrouver leur argent. Et pourtant, l'insolvabilité de ces ménages avait suffi pour conduire l'économie américaine, et en générale l'économie mondiale, au bord de la récession. En effet, au moment de l'éclatement de ce qu'on a appelé « crise des subprimes », l'encours des crédits hypothécaires accordés aux ménages américains à faible revenu était de 34 milliards de dollars. C'était une goûte d'eau comparée à l'ampleur du marché financier américain d'une valeur d'environ 57 000 milliards

de dollars. Plus que les secteurs des banques, assurances, bourses, cette crise touche l'économie réelle qui, déjà était malade avant que la crise n'intervienne.

I.2. Explication technique : La titrisation et la dérivation

La complexité de la crise actuelle provient d'un double processus : la titrisation et la dérivation. La titrisation est une technique financière qui consiste à transformer des créances ou d'autres actifs en titres négociables, permettant ainsi aux banques de transférer leurs risques sur le marché. L'immense progrès qui a permis de créer des produits réalisés par les structureurs et le besoin de gagner de l'argent de manière infinie étaient les principales origines de la titrisation. Plus vous structurez un produit, plus vous le décomposez et plus c'est sophistiqué. Cette sophistication entraîne un éloignement de la base et un rapprochement du virtuel. D'où la nature du risque est perdue. Autrement dit, le jeune homme au sommet de la pyramide ne sait pas que l'origine du risque d'une option c'est la créance hypothécaire. L'idée étant de noyer le risque et c'est cette sophistication qui est génératrice de crise.

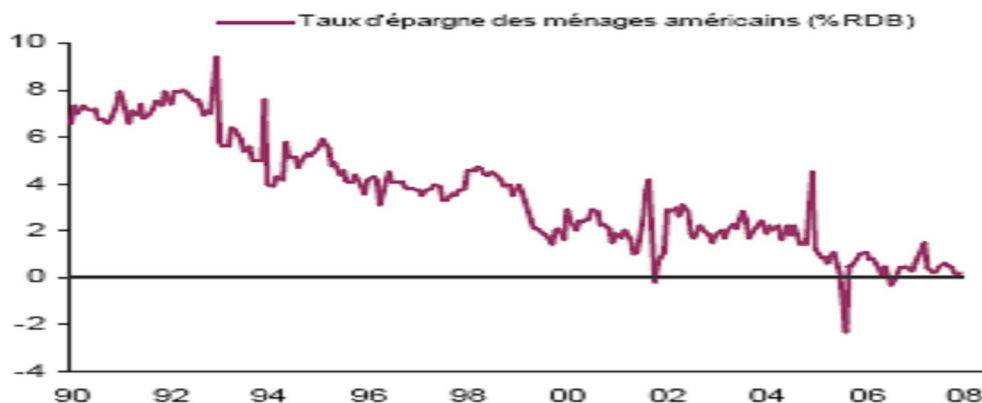
Les banques ont pris les risques en octroyant des crédits à des ménages américains non solvables, et elles ont diffusé ces risques via la titrisation sur les marchés financiers : les banques avaient « titrisé » les hypothèques. Ces nouveaux titres financiers étaient introduits et mélangés avec d'autres dans les portefeuilles gérés par tous les fonds de placement à caractère spéculatif ou par les banques elles-mêmes. Le problème est né lorsque, après le retournement du marché de l'immobilier, les détenteurs de ces titres ont souhaité les liquider alors que plus personne n'en voulait. Une crise de liquidité s'est apparue, aucun acteur du système financier ne trouvant les sommes dont il avait besoin. Une crise de confiance générale s'est installée.

Ainsi, le Fonds monétaire international (FMI) estime que le coût de la crise sera de 945 milliards de dollars pour les institutions financières, américaines et autres ce qui représente l'équivalent du budget de la France. En bref, les créances représentatives des prêts ont été transformées en titres et ces titres ont été achetés par des banques du monde entier qui se sont donc retrouvées avec des actifs véreux c'est-à-dire des actifs qui ne valent plus rien.

La stimulation de la consommation des ménages à travers le crédit, a causé un surendettement des ménages américains⁴.

⁴ Les ménages américains ont depuis longtemps choisi de consommer plutôt que d'épargner

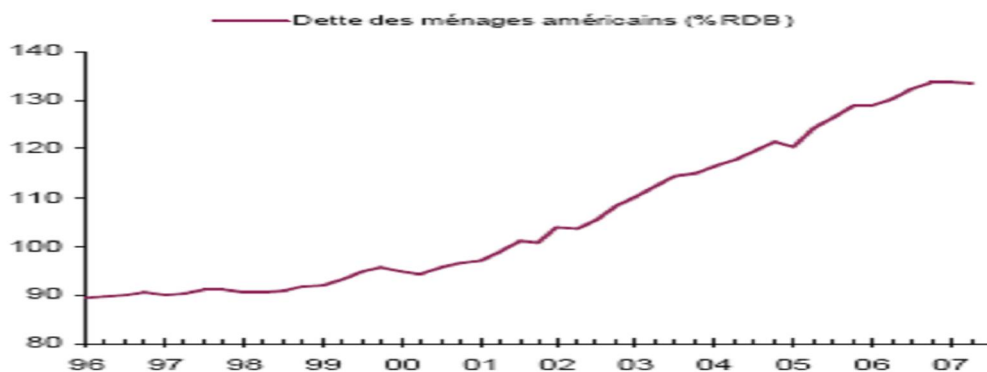
Graphique 2 : Taux d'épargne des ménages américains (%RDB)



Sources : BEA, Datastream, Natixis

En 2007, les ménages américains sont deux fois plus endettés que les ménages français, trois fois plus endettés que les ménages italiens. Leur surendettement est même pratiquement égal au produit intérieur brut (PIB) des Etats-Unis.

Graphique n°3 : Dette des ménages américains (%RDB)



Sources : BEA, Datastream, Natixis

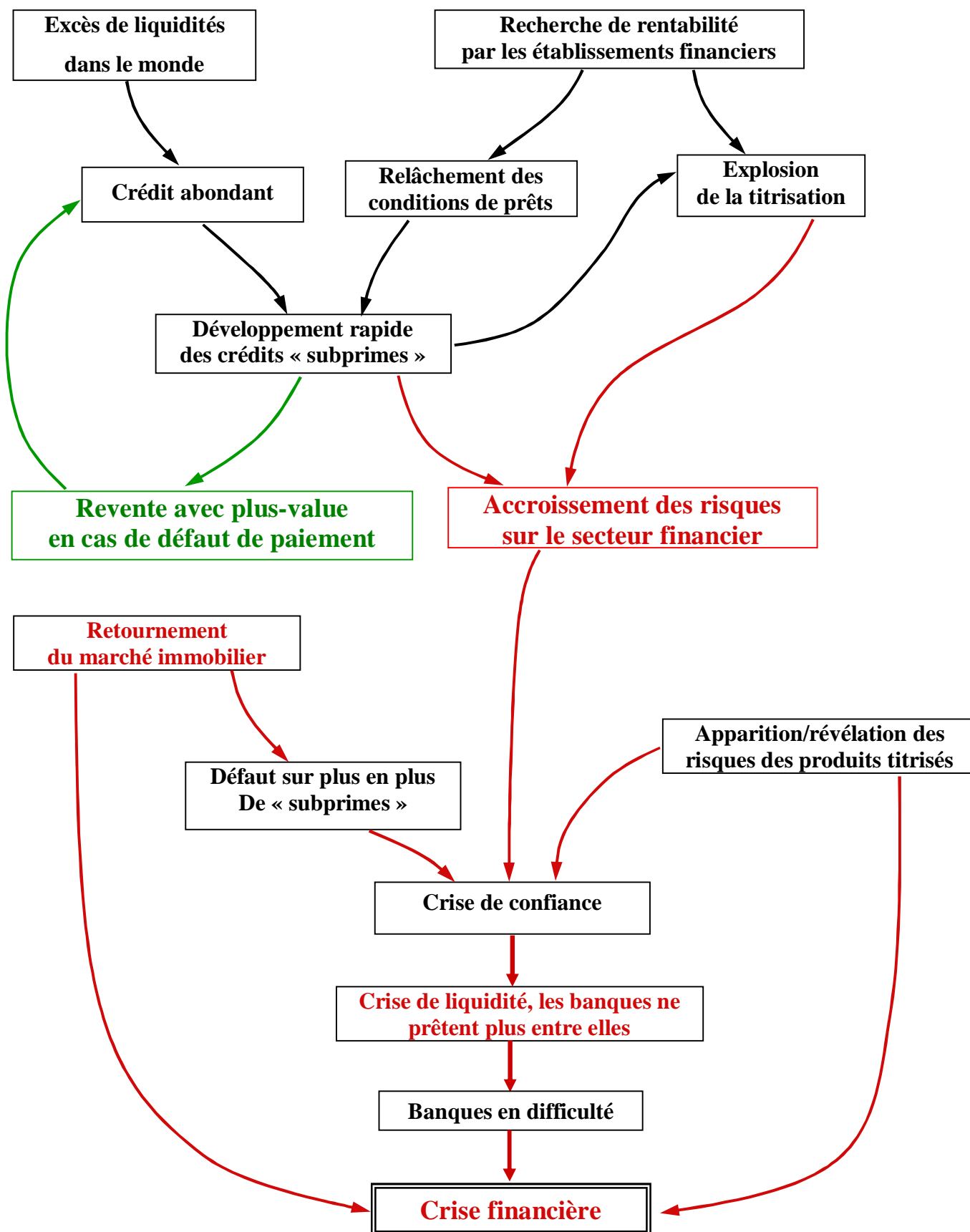
L'utilisation massive du modèle de titrisation des transferts du risque du crédit sur les marchés mondiaux a accéléré la crise. Il existe plusieurs types de produits de transfert du risque crédit : les crédits default swap (CDS) transfèrent aux marchés (ils « titrisent ») le risque de défaut de paiement d'une créance unique (par exemple une obligation d'entreprise) ; les crédits default swap (CDO) titrisent un portefeuille de créances (obligations d'entreprise, prêts hypothécaires d'entreprise ou de ménages, autre créance) et le risque crédit correspondant ; les CLO sont des CDO spécifiques aux prêts avec effet de levier utilisés pour le financement des transactions de capital-investissement moyen.

Dans le cadre de ces transferts du risque crédit, les prêts au logement – mais aussi les obligations des entreprises et la dette finançant les opérations de rachat d'entreprises par endettement leverage buy-out (LBO) – émis par les banques sont regroupés avec d'autres créances puis « découpés » en plusieurs tranches représentant différents niveaux d'exposition au risque crédit. Ces « produits structurés » sont ensuite transférés du compte bilan de l'émetteur vers des placements off-shore non-réglementés puis revendus aux investisseurs institutionnels hors périmètre de toute bourse d'échanges réglementée. Les produits structurés de transferts du risque crédit ont fini par contaminer l'ensemble des marchés mondiaux des crédits. Le risque de défaut de paiement d'un prêt hypothécaire d'un ménage américain était partagé par des milliers d'investisseurs institutionnels à travers la planète.

Il est impossible d'estimer précisément les pertes liées aux subprimes. Les crédits subprimes étaient donc très lucratifs (grâce notamment à la majoration du taux d'intérêt appliquée aux emprunteurs peu solvables) mais hautement risqués. Dès lors, spéculant sur le risque sous-jacent de faillite, ces établissements ont vendu une énorme quantité de produits financiers dérivés, émis sur les crédits subprimes. Des fonds d'investissement ont alors massivement investi dans ces dérivés de crédit dangereux, diffusant le risque à l'ensemble des banques des places financières.

Les estimations avant le déclenchement de cette crise étaient trois fois moins élevées. Pratiquement tous les marchés financiers occidentaux sont touchés. Les banques sont déstabilisées à des degrés divers. Suite au défaut de paiement sur les crédits subprimes depuis Février 2007, on assiste à l'annonce de la faillite des deux banques d'affaires Californienne Reas Mae Mortgage, Fremont General jusqu'à la date du dépôt du bilan du Lehman Brothers le 15 Septembre 2008. Mais des fonds d'investissement sont aussi touchés, tel Carlyle, hedge fund américain qui a perdu 80 % de sa valeur. Le géant américain de l'assurance AIG, qui à ce jour, était sauvé à deux reprises par le gouvernement américain pour un total de \$120Mds. Il a émis des CDS pendant de nombreuses années, qui étaient revendus aux banques pour qu'elles se protègent du risque crédit des CDO dans lesquels elles avaient investi. La figure 1 illustre les mécanismes de réalisation de la grande crise du XXI^{ème} siècle.

Figure 1 : LES ORIGINES DE LA CRISE ACTUELLE



SECTION II : IMPACT DE LA CRISE SUR LE COMMERCE INTERNATIONAL MONDIAL

Avant d'analyser l'impact de la crise financière mondiale sur le commerce international, nous présentons dans ce qui suit les différentes interactions entre le secteur financier et le commerce.

II.1. Interactions entre secteur financier et commerce international

Le bon fonctionnement du commerce international nécessite un secteur financier développé et stable constituant les deux éléments essentiels de la prospérité des pays. Subséquemment, les études sur les récessions économiques soulignent l'importance d'un troisième élément qui est la stabilité macro-économique pour le commerce. Elles ont mis en lumière les effets directs et indirects de la contraction de l'économie sur les flux commerciaux. Les effets directs viennent de la baisse de la demande d'importation lorsque la demande globale diminue, alors que les effets indirects trouvent leurs origines dans la montée des pressions exercées par les entreprises nationales pour bénéficier d'une protection contre les concurrents étrangers.

Le renforcement de cette protection dans un pays pourra inciter ses partenaires commerciaux à déclencher des réparations ou à opter pour la politique du chacun pour soi. Cela souligne l'ampleur des risques que des destructions brutales de la demande intérieure font courir au commerce l'instabilité du taux de change et celle des prix intérieurs qui sont étroitement corrélés aux performances commerciales et aux déséquilibres externes. Les partenaires commerciaux qui affichent des taux d'inflation faibles tendent à commercer davantage entre eux et à être plus intègres que les pays où l'inflation est plus volatile. Les pays qui enregistrent une forte instabilité du taux de change tendent aussi à être moins intègres, et ceux où la production est très volatile risquent davantage de connaître une croissance du commerce inférieure à la moyenne. Ces résultats certifient que l'instabilité macro-économique peut être nuisible à la croissance du commerce. De ce fait, l'existence d'un système commercial ouvert et un système financier qualifié engendrent d'énormes avantages économiques, tel qu'un bon fonctionnement du secteur financier qui permettra au commerce international de se porter beaucoup mieux et réciproquement.

Le commerce international requiert d'importants services financiers, en l'absence desquels le coût des transactions commerciales risque d'augmenter fortement. En cas d'un

processus d'investissement dans des produits destinés aux marchés d'exportation, le secteur financier peut intervenir de quatre façons :

- § Il lui permettra de tenir entre le moment où il a besoin d'argent pour ses activités de production et le paiement de ses produits par l'importateur, en finançant son fond de roulement.
- § Il couvre certains risques engendrés par les échanges commerciaux, des contrats d'assurance sur le transport, en offrant des crédits à l'exportation. Ces crédits aident les exportateurs à tenir entre le moment où ils engagent des dépenses (à la suite d'une commande ...) et le moment de paiement.
- § Il fournit des services aux exportateurs qui facilitent les modes de paiement soit en termes de coût ou de risque.
- § Les établissements financiers jouent encore un rôle important en procurant un ensemble d'informations précieuses aux investisseurs : ils renseignent leurs clients sur la situation actuelle et future des marchés monétaires et financiers ; Ils évaluent la solvabilité des clients ; Ils font des études de marché et ils négocient des contrats commerciaux...etc.

II.2. Impact de la crise sur le commerce international de certaines régions

À l'instar de la mobilité grandissante des flux de capitaux et du recours excessif des opérateurs à des produits dérivés sophistiqués comme la titrisation, les turbulences qui ont secoué les marchés financiers se sont répercutées sur l'ensemble des économies des pays industrialisés et générées des pressions accrues sur les perspectives de l'économie mondiale.

En effet, La crise financière mondiale s'est propagée sur l'économie réelle entraînant une baisse des prix des actifs, une contraction de la demande et une diminution de la production. Elle a causé un ralentissement de la croissance de la production et du commerce dans de nombreux pays.

A partir du tableau 1, nous constatons que la croissance du commerce mondial des marchandises en volume a diminué de 4,5% en 2008 par rapport à l'année précédente. De plus, cette croissance enregistrée en 2008, soit 1,5% a été inférieure à la moyenne de 5% pendant la période 2000- 2008.

Tableau 1: Croissance du volume du commerce mondial des marchandises pour certaines régions (variation annuelle en pourcentage)

Régions	Exportations			Importations		
	2000-2008	2007	2008	2000-2008	2007	2008
Etats-Unis	3,5	6,5	6	3	1	-3,5
Canada	0	2	-6	3,5	5	0,5
Amérique du nord	2,5	5	1,5	3	2	-2,5
Europe	3,5	4	0	3	4	-1,5
Union européenne	3,5	3,5	-0,5	3	3,5	-1,5
Asie	10	11,5	5,5	8	8	4,5
Monde	5	6	1,5	5	6	1,5

Source : Rapport du commerce mondial 2009 de l'OMC.

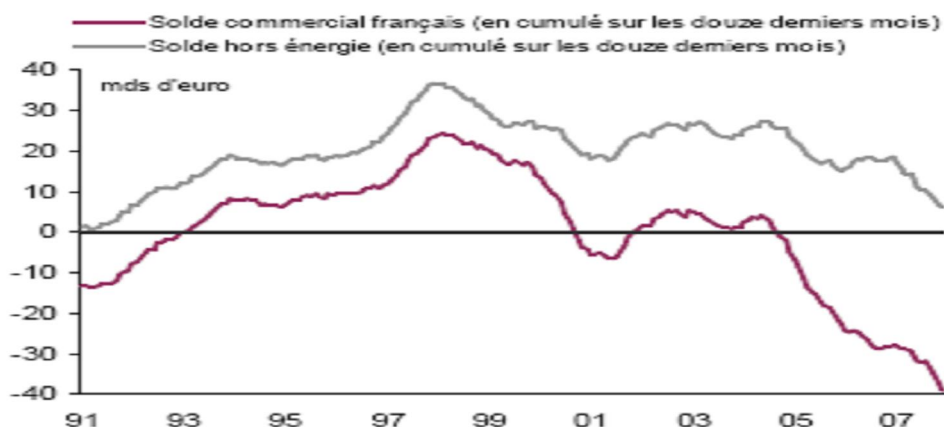
Aux Etats-Unis, les exportations en volume ont progressé à un rythme moins rapide que celui de 2007, soit de 6%. En revanche, le volume des importations a reculé de 3,5% en 2008. Au Canada, les exportations en volume ont diminué de 6% en 2008. En Amérique du nord, les importations ont reculé de 2,5% par rapport à 2007. L'Europe est la région où la croissance des exportations a été nulle en 2008 contre 4% en 2007. La croissance des importations dans cette région a été négative en 2008 soit de -1,5%. En ce qui concerne l'Asie, les volumes des exportations et des importations ont fortement baissé. La croissance des importations en 2008 a été encore plus faible : 4,5% en 2008 contre 8% l'année précédente.

En somme, nous remarquons une contraction des flux commerciaux d'abord dans les régions des pays développés puis dans celles des pays en développement. Nous pouvons dire que la crise financière mondiale est à l'origine de la récession du commerce mondial. En effet, le commerce a été affecté par la contraction brutale du crédit destiné au financement des importations et des exportations. De plus, la chute du marché boursier et des prix de l'immobilier a agi négativement sur la richesse des Etats-Unis. Par ailleurs, la baisse des prix du pétrole et du gaz a réduit les recettes des exportations des pays producteurs de pétrole.

La crise mondiale a affecté l'économie américaine et a produit ses effets sur d'autres pays industrialisés à travers la croissance des échanges internationaux et l'ouverture sur le commerce extérieur. Prenant par exemple le cas de la France, le graphique 3 montre une dégradation du solde de la balance commerciale. Ce dernier prend l'axe décroissant à partir de l'année 2005 et devient négatif. Entre 2007-2008, le déficit commercial enregistré par la

France est de 2% du PIB (vers 40MDS d'euro). Soulignons que la dégradation rapide du solde de commercial de la France traduit une perte de sa compétitivité.

Graphique n°4 : Dégradation du solde commercial français



Sources : BEA, Datastream, Natixis

II.3. Impact de la crise sur le commerce extérieur tunisien

L'économie tunisienne est une petite économie très ouverte et fortement intégrée dans l'économie Européenne. La forte dégradation de la situation économique dans ses principaux marchés d'exportations tant géographique (France, Allemagne, Espagne et Italie) que sectoriels (secteur des industries électriques et mécaniques alimentant les industries européennes de l'automobile, du textile et du tourisme) risque d'avoir un impact négatif important en Tunisie, en termes de baisses de la production et des recettes dans ces secteurs dans un premier temps, puis éventuellement en termes de licenciements.

Les exportations de biens ont été un moteur de croissance essentiel pour l'économie tunisienne mais elles seront principalement affectées par la récession économique attendue en Europe en 2009. Avec environ 80 % des exportations tunisiennes de biens destinées à l'Europe, certains secteurs pourraient être particulièrement touchés, comme ceux des textiles et de l'industrie mécanique et électrique. Ces deux secteurs, qui représentaient 52 % des exportations de biens en 2008, subiront respectivement une baisse de la consommation et un déclin important attendu de l'activité du secteur automobile.

Les exportations de produits pétroliers et de phosphates et produits dérivés (31 % des exportations de biens en 2008) pourraient croître en volume d'environ 6 %, mais subiront le retournement des prix sur les marchés mondiaux. Au total, la valeur des exportations de biens

(en dinars) baisserait d'environ 18 % en 2009 avec une baisse en volume de 1 %, en nette rupture par rapport aux tendances passées.

Tableau 2 : Comptes courants de la Tunisie (en pourcentage du PIB)

	1999	2004	2005	2006	2007(e)	2008(p)	2009(p)
Balance commerciale	-10.3	-6.6	-6.8	-8.2	-6.4	-6.4	-8.3
Exportations de biens (f.o.b.)	28.2	34.3	36.1	37.5	39.2	41.2	39.7
Importations de biens (f.o.b.)	38.6	42.9	42.9	45.8	45.6	47.6	48.0
Services	8.2	5.8	6.3	6.0	6.0	6.1	6.2
Revenu des facteurs	-0.2	0.4	-1.0	-0.3	-0.6	-0.6	-0.6
Transferts courants	0.3	0.4	0.4	0.5	0.5	0.5	0.5
Solde des comptes courants	-2.1	-1.9	-1.0	-2.1	-0.5	-0.4	-2.2

Les estimations (e) et les prévisions (p)

Source : Données du FMI

Sur le plan commercial, l'accroissement du volume des échanges mondiaux de biens s'est également ralenti pour revenir à 6,4% en 2007-2008 contre 8,2% en 2006, ceci s'explique par l'accélération du rythme des exportations qui a concerné, en particulier, les produits énergétiques, le textile et habillement et les industries mécaniques et électriques.

En Outre, les échanges de services ont augmenté à un rythme soutenu (de 5.2% en 2007 à 6% en 2008), sous l'effet notamment de la consolidation du secteur du transport international et de l'activité touristique.

Après toutes prévisions faites, les échanges commerciaux ont marqué, en 2009, une diminution des exportations, comparativement aux résultats de 2008 (39,7% contre 41,2%), que des importations (de 48,0% à 47,6% du PIB). Cette situation engendrera un accroissement du déficit commercial de 8,3% contre 6,4% une année auparavant.

SECTION III : LES INSTITUTIONS MONDIALES DU COMMERCE INTERNATIONAL ET LEURS MODES DE SECURISATION : LA NECESSAIRE GOUVERNANCE MONDIALE

III.1. Définition du concept de « gouvernance »

La gouvernance⁵ est un concept qui est apparu vers la fin des années 80. Lors des premiers essais de développement de cette nouvelle notion, on parlait du concept « gouvernabilité » qui consiste à placer, par le moyen d'un gouvernement, le droit et l'ordre au centre du développement. Le nouveau terme de « la gouvernance » est venu pour substituer celui de « la gouvernabilité » ; cette nouvelle notion englobe une série de mécanismes et de processus susceptibles de maintenir le système d'un Etat et de négocier les différents intérêts dans la société. Plus précisément c'est l'ensemble des mesures règles et normes, des organes de décision, d'information et de surveillance qui permettent d'assurer le bon fonctionnement et le contrôle d'un Etat, d'une institution ou d'une organisation qu'elle soit publique ou privée, régionale nationale ou internationale. Elle a aussi pour objectif de fournir les orientations stratégiques, de s'assurer que les objectifs sont atteints que les risques sont gérés comme il faut et que les ressources sont exploitées dans un esprit responsable. Le papier présente l'état actuel de la Gouvernance Mondiale (FMI, Banque Mondiale, Groupe du G20..) et présente les propositions de réformes.

S'agissant de modèle de gouvernance, deux modèles extrêmes ou polaires sont à noter, auxquels s'ajoutent des modèles plus récents qualifiés de modèles hybrides. Le premier modèle polaire étant le modèle du gouvernement mondial c'est le type de gouvernement démocratique des États fédéraux doté de ses différents attributs, appuyé sur un corpus juridique unifié et surveillé par un parlement mondial. Les défauts d'un modèle fédéral sont à trouver dans la contradiction que pourrait engendrer ce projet avec la notion de citoyenneté, laquelle est définie comme une différenciation productrice d'identité. Le second problème à trait aux progrès de la solidarité internationale qui est principalement une solidarité d'humanité génératrice de droits mais pas d'égalité. Le second modèle polaire est la coopération institutionnalisée des nations suivant une logique essentiellement intergouvernementale selon laquelle les États sont la source exclusive de légitimité et s'organisent pour coopérer en fonction des besoins. Le principal défaut étant dès lors que les

⁵ Soulignons que le Gouvernement et la Gouvernance sont deux notions différentes. La notion de Gouvernement est souvent liée à une centralisation des décisions tandis que la Gouvernance s'appuie sur la coopération intergouvernementale ou sur l'action d'organisations multilatérales régionales.

intérêts nationaux diffèrent, l'intergouvernementalisme pur transforme toute question nouvelle en objet de marchandage donnant lieu à la formation de coalitions, et à l'élaboration de compromis dont l'efficacité est fréquemment absente.

Comme ces modèles ne collent pas à la pratique de gouvernance internationale et qu'ils sont tout simplement beaucoup plus inspirés de la gouvernance de la communauté européenne, nous avons jugé utile de faire état des nouvelles formes de gouvernance dont le réseau d'autorités indépendantes ; le droit sans État ; et la régulation privée.

Pour ce qui est du réseau d'autorités indépendantes, il n'y a pas d'autorité mondiale de la concurrence, mais la juridiction des autorités nationales ou européennes s'étend au-delà de leur territoire propre. La conceptualisation du modèle de droit sans Etat fait fond sur le double mouvement de production de droit international privé à l'initiative des entreprises et d'intensification de la production de droit international public. Le troisième modèle dont l'emprise s'étend avec le développement de secteurs essentiellement autorégulés (Internet), ou la fixation par des acteurs privés de normes internationales de fait dans les domaines d'où la régulation publique est absente

Quelques travaux antérieurs confirment qu'il existe une liaison étroite entre la qualité de la gouvernance locale et la capacité des Etats à attirer des avantages de l'intégration ; donc on peut constater qu'une gouvernance bien avancée peut avoir un impact déterminant sur le cadre macroéconomique (réduire l'instabilité macroéconomique, attirer les investissements directs étrangers (IDE)..) ; par contre une mauvaise gouvernance locale peut influencer non seulement la quantité des IDE mais également leurs qualités et cela en décourageant les grandes firmes à investir (Smarzynska et Wei 2000). Pour une meilleure attractivité des IDE, différents Etats ont opté pour l'abattement et l'exonération d'impôt, cette option n'est pas toujours fiable puisque une baisse du taux de corruption est plus efficace que les exonérations, en plus ces dernières peuvent affecter négativement les recettes fiscales. Autres constatations sont celles qui prévoient que les flux d'investissement et de placement internationaux tendent à aller vers les pays dont leur transparence est élevée (Gelos et Wei 2002).

L'instabilité macroéconomique diffère d'un pays à un autre. Cela est relié à la politique macroéconomique et la gouvernance locale. Cette liaison est mise en évidence en examinant les faits relatifs au rôle que joue la gouvernance pour atténuer cette instabilité (Kaminsky et Reintart 1999). L'absence d'institution de contrôle financier peut accroître le risque d'une crise financière en provoquant une ouverture prématurée du compte capital et en accumulant des risques d'excès d'emprunt internationaux et de prêts accordés à des activités risquées.

La Gouvernance est en mutation perpétuelle répondant à une triple dynamique : celle de l'approfondissement des interdépendances, de son extension à de nouveaux secteurs et de l'élargissement de leur champ géographique à d'autres pays. Il va de soit que suite à cette mutation continue que la Gouvernance mondiale ne peut suivre de modèle prédéfini ou qui puisse servir de guide pour fixer les directions d'avenir. Il importe à ce sujet de privilégier la dimension « constitution » plutôt que la dimension « politiques » c'est-à-dire mettre l'accent sur les principes de la Gouvernance mondiale, pour une première raison selon laquelle les finalités collectives à l'échelle mondiale dérivent généralement assez vite vers des généralités sans contenu. La deuxième raison, est justifiée par l'intérêt que nous portons aux réformes. Du coup, les principes d'organisation de la gouvernance mondiale nous semble essentielle pour réfléchir aux directions que pourraient prendre ces réformes, chose à donner de la place à une projection future concernant l'évolution potentielle de la gouvernance mondiale. Etablir les principes de la gouvernance permet, également, d'ordonner les priorités et de trancher entre les options, ce qui donne un fondement solide des objectifs visés dans l'espoir d'œuvrer une meilleure gouvernance de la mondialisation.

Nous nous positionnons du côté d'une mondialisation « sage », une mondialisation correctement gouvernée mettant l'accent sur les méthodes de la négociation multilatérale, la hiérarchie des normes, l'équilibre entre les organisations internationales et les fondements de leur légitimité, ou l'intervention des sociétés civiles dans la délibération en amont de la décision.

La crise actuelle a remis en cause le processus de mondialisation. Vu les méfaits de cette dernière sur la gestion et le fonctionnement des entreprises et en raison de certains scandales financiers et économiques ; la gouvernance est devenue une nécessité qui a de plus en plus d'implication dans l'économie mondiale. Elle est non seulement apprécié en tenant compte du degré d'organisation et d'efficience mais aussi et surtout à travers quelques principes tels que : la transparence, la participation et le partage des responsabilités, la lutte contre la corruption, l'Etat de droit et le contrôle du secteur financier.

III.2. La gouvernance mondiale comme solution pour sortir de la crise

La théorie économique n'est parvenue à se prononcer de manière ferme sur les effets positifs de l'ouverture aux échanges et la croissance économique. L'ouverture commerciale et financière ne peuvent être retenues que dans le cadre d'une stratégie de croissance, c'est un élément de cette stratégie. Il n'est pas donc garanti que l'adoption d'une politique d'ouverture entraîne les effets souhaités sur la croissance économique. C'est un catalyseur de croissance

dont les effets seraient amplifiés dans un contexte de réseaux d'échanges mondiaux. Avec du recul vers les années quatre vingt dix, il n'est pas exagérer de dire que l'instabilité financière a caractérisé le paysage économique et que les coûts économiques qui en résultaient été très lourds. Nous rappelons à titre d'exemple les cirses de nature systémique de la crise mexicaine de 1994 et des épisodes asiatiques, russe et latino-américains qui ont suivi. La crise actuelle, considérée comme la crise du XXIème siècle, vient confirmer ce fait.

Nous devons le FMI, la Réserve fédérale américaine et plus largement la communauté internationale d'avoir su cadrer, au moyen de politiques économiques efficaces, l'amplification et la complexification des crises après les épisodes mexicain, asiatique et russe, qui auraient été plus prononcées sans leurs interventions. Ce ci dit, cette idée nous amène à réfléchir sur la nécessité d'une régulation assurée par une institution internationale à la mesure des risques que comporte la mobilité des capitaux.

Suite à une intensification de la présence des pays en développement sur la scène économique et financière, il était naturel que les négociations internationales à ces sujets entre partenaires économiques et financiers, font appel, en plus des pays avancés à des pays les moins avancés. Les statistiques en termes de part des pays émergents et des pays en développement dans les exportations mondiales de produits manufacturés, par exemple, ne cessent de croître sur la période 1970-1999 (CEPII-Chelem). La Chine y constitue une illustration concrète d'une volonté sérieuse de faire part à ce type de pays.

Il convient de signaler que la réunion de Seattle a mis en évidence l'insuffisance du leadership au niveau international, c'est-à-dire de l'association entre la clarté de l'objectif poursuivi, la capacité d'imprimer le mouvement, et le savoir-faire en matière de négociations. Les options que pourraient suggérer un pays donné y compris ceux qui pèsent lourd à l'échelle international, font qu'aucun des pays du reste du monde ne l'accepte sans contestation. D'où l'intérêt d'un leadership collectif.

A l'occasion des négociations de l'Accord Multilatéral sur l'Investissement (AMI)⁶, les oppositions se sont manifestées. Depuis toujours, les organisations non gouvernementales (ONG) se sont impliquées dans les questions dont, à titre indicatif, l'abolition de l'esclavage, l'aide humanitaire⁷, le respect des droits de l'homme, la protection de l'environnement, la lutte pour l'égalité des femmes. Récemment, une vague de mouvement socialiste est en cours de se dessiner marquant une intervention expansive des sociétés civiles tournées davantage vers des interlocuteurs internationaux. Elles s'appuient sur la solidarité internationale pour

⁶ cf., La lumière et Landau (1998) et Kobrin (1998)

⁷ Notamment, la création en 1863 de la Croix Rouge

mieux accroître la pression sur les gouvernements nationaux et organiser la défense d'intérêts. On assiste à une translation du pouvoir du national vers l'international, aussi, comme résultat de la mondialisation amorcé par les mouvements de déréglementation et de privatisation. Les mouvements sociaux sont, ainsi, incités à s'organiser davantage à l'échelon global par l'émergence d'enjeux mondiaux dont quelques uns sont cités plus haut. Les gouvernements et les institutions internationales s'accordent plus aux sujets se rapportant au commerce, à l'efficacité économique et autres, alors que les sociétés civiles et les ONG se soucient plutôt de la protection de l'environnement, la diversité culturelle, les différences de normes sociales, le blanchissement de l'argent, la sécurité alimentaire...aspect de nature à faire apparaître une certaine défaillance de la gouvernance mondiale. Par ailleurs, les institutions internationales sont tenues de se procurer une culture institutionnelle qui se forme davantage par la réaction à l'aléa que par l'impulsion politique provenant des États membres. S'agissant des institutions internationales, leurs objectifs globaux ne seraient atteints, que si elles réussissent une certaine coordination inter-thématique, parfois sujette de coïncidence temporelle des actions internationales. Cette solidarité inter-thématique, une fois réalisée, serait d'un grand intérêt en termes de réunir en termes général et global les contestations déjà avancées dans le cadre d'un projet commun.

Nous voulons de ce papier un document qui tente de confectionner la toile de fond des principes directeurs et d'architecture générale. L'objet n'étant pas de remettre en cause aucune région ou organisation internationale bien qu'il est très possible que toutes les parties concernées par le commerce international et la mondialisation en partage la responsabilité.

Un réexamen sur les atouts et les défaillances de la gouvernance mondiale s'avère nécessaire. Nous avons voulu qu'il soit structuré autour des points suivants : *l'efficacité, l'équité et la responsabilité démocratique*, et ce, afin de pouvoir donner les éclaircissements nécessaires sur les origines des dysfonctionnements et de comprendre les régions qui bénéficient de cette situation pour enfin suggérer les modèles que nous pensons adéquats avec les spécificités contextuelles en vigueur.

L'efficacité des institutions multilatérales est redoutée quant aux crises qui se sont produites un peu partout dans le monde (crises asiatiques, russe, argentine, les crises financières des dernières années et puis celle actuelle), et par rapport aux objectifs fixés par la banque mondiale, en particulier, en termes de réduction de la pauvreté étant donné le volume important des aides consacrées à cet objectif. Aussi, cette efficacité est évaluée par rapport aux aspects engageant les effets de l'ouverture économique sur le bien être ; le fait que la

mondialisation ne parvient pas à garantir les effets souhaités sur la croissance économique, l'éducation la santé, etc. donne occasions à des critiques. Néanmoins, l'efficacité dont nous parlons n'est exprimée que dans l'absolu, alors qu'elle devrait être relativisée par rapport à une fonction objective et des contraintes ou des conditions s'imposant à une pensée idéaliste espérée. C'est dans ce sens que serait jugé le degré d'efficacité des politiques adoptées par les institutions ce qui renvoie en partie au débat sur leur mission, et plus généralement à l'élaboration des objectifs de l'action multilatérale et au dispositif institutionnel qui la met en œuvre.

La théorie du commerce international nous a toujours enseigné que le libre échange est bénéfique pour toutes les parties prenantes. Egalement, cette théorie montre que le libre échange fait bénéficier une catégorie sociale et pénalise une autre. En termes de bien être social, il est souvent confirmé que les bénéfices dépassent les coûts supportés par les membres opérant dans la même société. Le bilan est donc positif, mais il n'est pas garanti que ceux qui perdent soient eux même qui gagnent par la suite. Ce ci est de nature à créer des distorsions sociales en raison de l'apparence de disparités sociales et de revenus qui ne seraient redressées qu'au moyen d'une intervention des pouvoirs publics visant à réduire le gap de revenus entre ces catégories sociales et faisant régner une équité sociale.

Il va sans dire que la réussite de la libéralisation commerciale et financière, c'est la réussite des finalités recherchées, c'est-à-dire le développement. Le libre échange trouve ses limites dans les coûts d'ajustements entre intérêts des pays industrialisés et pays émergents et en voie de développement. En ce sens que les négociations ne devraient pas être orientées en fonction des seuls intérêts des entreprises des pays industrialisés. Sur un autre plan, négocier le libre échange n'est plus l'objectif pertinent. Cette négociation aboutit à démanteler des mesures existantes pour les remplacer par d'autres, moins discriminatoires et plus efficaces, mais au service de l'objectif de la nature des politiques publiques, dans des domaines où les défaillances de marché impliquent de se préoccuper des modes de régulation, et entre des pays dont les préférences collectives sont différentes et se traduisent par des cultures réglementaires très éloignées les unes des autres.

Si nous établissons ce réexamen de l'efficacité des institutions multilatérales, c'est par ce que nous espérons, qu'au-delà de la nature rigide du désaccord entre les tenants du libre échange et les sceptiques, il y a matière d'entente en voulant trouver un langage commun. L'origine des divergences provient du fait que les avocats de la libéralisation commerciale et

financière insistent sur les gains globaux de l'ouverture aux échanges, et négligent la répartition des gains et des coûts sur laquelle les seconds se concentrent.

La tâche occultée aux institutions multilatérales ne serait réussie et efficace, que si celles-ci opèrent dans un environnement international où l'architecture se trouve complète et équilibrée. Et il ne suffit pas que l'action spécifique des organisations internationales soit efficace, il faut aussi qu'elle le soit à l'échelle globale dans le cadre d'actions collectives internationales. Or, le plus gros problème du système de gouvernance, c'est qu'il s'adapte sans pour autant réformer. Le système de gouvernance évolue dans la continuité des institutions, ce qui laisse à penser à une certaine avance de l'économie par rapport aux institutions. Notons aussi que ces institutions multilatérales sont marquées par une large hétérogénéité dont certaines sont dotées de leur propre système de gouvernance (OMS par exemple), ou de statut spécifique tel que le cas de l'OMC et de la BRI, ou encore celles s'inclinant sous le régime des institutions de Bretton Woods tel que le cas de la banque mondiale et du FMI.

Plusieurs sont les pays qui se sont abrités sous des clubs ou groupe de pays à fort pouvoir de négociations commerciales multilatérales. Ces clubs, dont à titre indicatif, les pays de l'OCDE et la Quad, impriment la direction d'ensemble et dictent en quelque sorte l'ordre du jour en fixant les ambitions des négociations internationales. Bien qu'ils soient contestés par les pays en développement, sur le plan de l'action les clubs suppose l'organisation d'un leadership permettant la prise de décision favorisant l'intérêt collectif. Les arguments en défaveur d'un tel mouvement sont justifiés par le manque de transparence que pourrait engendrer la formation de clubs et la position privilégiée de ceux qu'ils y appartiennent au détriment de ceux qu'ils y ne sont pas.

CONCLUSION

Nombreuses études sur les crises financières donnent à penser que la survenance d'une crise est liée à la structure d'entrée des capitaux d'un pays, donc aux recours à l'emprunt extérieur, à la spéculation sur les marchés des capitaux, à la volatilité excessive des marchés de change et à la faiblesse de l'investissement direct étranger. La genèse de la crise financière (2008-2009), est très différente. Elle prend comme origine le marché immobilier, se transmet sur le marché des crédits faisant impliquer les banques, puis sur les marchés financiers domestiques. En raison de la globalisation financière, cela affecte tous les marchés financiers du monde suffisamment ouvert sur l'extérieur. Nous pouvons recenser cinq forces derrière la

crise actuelle : (1) Détérioration de la qualité de l'actif réel à la base à cause de la titrisation, (2) les créances toxiques stimulées par le surendettement de ménages, (3) la dérégulation, (4) la défaillance des agences de notation à ne pas pouvoir traduire niveau de risque réel auquel les banques font face et (5) la bulle immobilière.

Le présent papier s'accorde de prêter un intérêt particulier aux implications de la crise financière internationale sur le commerce international. Ce choix est justifié par le fait qu'en référence à la Tunisie, notre économie enregistre un bilan relativement positif sur le plan financier. En effet, le marché boursier tunisien est l'un parmi les trois bourses du monde à enregistré des records à la fin de l'année 2009. Toute la crainte d'effets néfastes de la crise, pourrait être attendus du côté de la sphère réelle, notamment le commerce international auquel la Tunisie s'est adhérent.

Ces mauvaises répercussions nécessitent l'intervention des organismes experts à ce domaine, leurs rôles est la sécurisation. Comme on l'a déjà montré que chaque crise est suivie d'appels à la transparence et à la régulation, et pourtant des nouvelles crises survienne : le régulateur est donc toujours en temps de retard, ce qui explique la grande nécessité à la prise, au paravent, d'un ensemble de mesures pour rendre la régulation financière plus efficace.

Une « bonne » gouvernance mondiale devrait faire impliquer et les pays avancés et les pays en voie de développement ou émergents. Par ailleurs, et en réponse aux exigences des collectivités civiles, les institutions multilatérales devraient procéder, davantage, vers des objectifs sociaux et d'équité aux côtés des objectifs économiques et commerciaux. Autrement dit, toutes réformes adoptées devraient respecter les trois éléments fondamentaux, ceux de l'efficacité, de l'équité et de la responsabilité démocratique. Enfin, une bonne coordination à l'échelle internationale entre les dites institutions est de nature à faire blocage à tous comportements opportunistes profitant de privilèges économiques aux détriments de collectivités ou groupes sociaux.

REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES

- **Ammar A** : « La crise financière du XXI^e siècle, Goodbye Mister Neoliberalism », 2009, Global Edition.
- **Betbeze J-P, Boissieu C.** : « La crise financière : origines et conséquences Quelles sont les conditions du retour de la confiance ? », 2007, Fondation Robert Schuman.

- **Bourgeois A.** : « Ralentissement américain, crise des subprimes, hausse de l'euro : quelles conséquences sur l'économie européenne en 2008? », NATIXIS, 2008, pp.57.
- **Chesnais F.** : « La portée et le cheminement de la crise financière », la revue commune La Brèche-Carré Rouge n°1, 2007
- **Duigou J-C et Mansouri-Guilani N:** « Face à la crise financière et bancaire », Analyses et documents économiques ; n°108-109, juin 2008.
- **Dupuis F. et Yves St-Maurice :** « Prévisions économiques et financières », Desjardins études économiques, vol.13, 2009.
- **Finger K.M et Scuknecht L.** : « Commerce, finances et crises financiers », Genève: OMC. Freixas, X., & Rochet, J.-C. (1997). *Microeconomics of banking*. New York: MIT Press.
- **Gravereau J et Trauman J:** « La crise de 1929 et ses enseignements », Article pour le volume « La relation Banques-Entreprises à l'épreuve de la crise économique mondiale » UTICA 26 Mars 2009
- **Hautcoeur P-C:** « Une Crise financière », 2010- édition Economica.
- **Jacques-Henri D :** « Crises financière et relations monétaires internationales », Edition .Economica, 1985.
- **Jacquet P, Pisani-Ferry J. et Tubiana L:** « Gouvernance mondiale », Rapport de synthèse, 2002.
- **Kimmo Sasi M :** « Les conséquences de la crise financière mondiale », Rapport de la Commission des questions économiques et du développement, Doc. 11807,27 janvier 2009.
- **Krugman P. et Obstel M. :** « Économie internationale », 7^{ème} édition ;nouveaux horizons, 2006.
- **Lefebvre M, Vachon H, Dupuis F:** « Crise financière : pas la première et pas la dernière, Un retour historique sur les crises des 30 dernières années », Desjardins études économiques, octobre 2008.
- **Lettre de la Direction Générale du Trésor et de Politique Economique :** « La situation économique mondiale au printemps 2008 », Trésor-Eco, n°36, 2008.
- **Moatti P. :** « La crise et ses conséquences », Alternatives Économiques, n° 261, 2007.
- **More T. :** « Information par pays, Pays-Bas », Berne, 2 décembre 2008.

- **Morin F.** : « La crise financière et après ? », Collectif Gauche Alternative Sambre Avesnois, 2008.
- **OCDE** : « statistiques du commerce international », Paris, 27 octobre 2008.
- **Rapport Annuel de la Banque Centrale 2007, 2008 et 2009.**
- **Rapport de l'OMC sur le commerce, 2009.**
- **Ricol R.** : « Rapport sur la crise », Septembre 2008.
- **Salin P.** : « La crise financière : causes, conséquences, solutions », Institut constant de Rebèque, 2009.
- **Samuelson P.A. et Nordhaus.W.D** : « Économie », Seizième édition ; Paris, Economica 2000.
- **Senarclens P.** : « La mondialisation : théorie, enjeu et débats », 3^{ème} édition, Dalloz, paris, 2002.
- **Yadurigua F.** : « Économie internationale, à l'heure des grandes transformations », Editions Beauchemin Itée.